

La forêt et la filière bois : des piliers de la transition écologique et de la résilience économique

Félix BASTIT, Alice GRÉMILLET, Etienne PASTEAU

- La forêt française, dont la surface progresse continûment depuis le XIX^e siècle, et la filière bois associée, constituent des actifs stratégiques pour l'économie française. Si leur part dans la valeur ajoutée, liée à la production de bois et d'énergie, est modeste (0,6 % du PIB en 2023), les forêts fournissent des services essentiels pour les activités de tourisme et les activités récréatives, la préservation de la biodiversité, ainsi que la régulation de nombreux processus environnementaux. En particulier, le stockage du carbone par les écosystèmes forestiers et le développement des usages du bois en substitution aux matériaux et énergies fossiles jouent un rôle crucial pour l'atteinte de la neutralité climatique.
- Ces fonctions sont fragilisées par des défis croissants. Les pressions naturelles ou induites par les activités humaines, intensifiées par le changement climatique, dégradent la santé des forêts françaises, mettant en péril les services fournis. Le morcellement de la forêt privée freine sa gestion durable et la mobilisation de la ressource en bois. Enfin, l'industrie française de transformation du bois présente un déficit de compétitivité en comparaison internationale, contribuant à un déficit commercial de 7,2 Md€ pour les produits en bois en 2025.
- Face à ces enjeux, les politiques publiques visent à concilier préservation des écosystèmes forestiers, atténuation et adaptation au changement climatique, et développement économique de la filière. Les dispositifs favorisant la gestion durable, le renouvellement forestier et la résilience des peuplements doivent permettre une mobilisation accrue du bois au service de la décarbonation de l'économie, tout en préservant la biodiversité et les autres fonctions des forêts. Les incitations au développement des produits en bois à longue durée de vie, notamment dans la construction, favorisent également le maintien du puits de carbone, via le carbone stocké dans ces produits.

Synthèse des services apportés par les écosystèmes forestiers à l'économie française



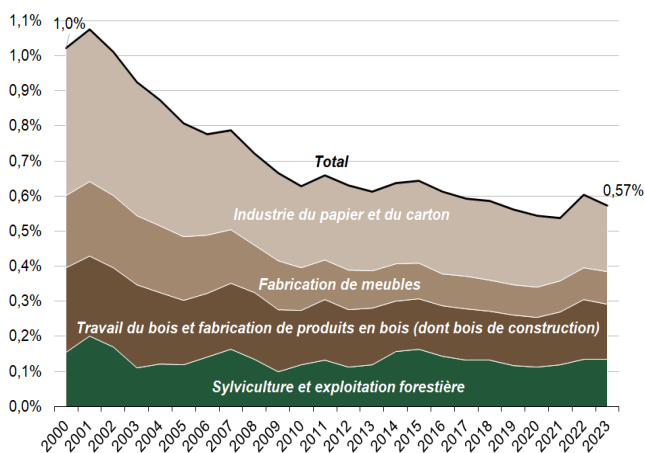
Source : DG Trésor.

1. Les écosystèmes forestiers français fournissent des services à valeur socio-économique élevée

1.1 La filière forêt bois fournit des services marchands, dont la production de bois et d'énergie

La forêt française couvre aujourd'hui un tiers du territoire hexagonal (17,6 millions d'hectares¹). Sa surface progresse continûment depuis le milieu du XIX^e siècle, dont +9 % entre 2010 et 2024, sous l'effet de la déprise agricole et des politiques de reboisement.

Graphique 1 : Valeur ajoutée des secteurs forêt, bois, papier et ameublement en France, en part du PIB (2000-2023)



Source : Observatoire de la forêt française, mars 2026, « [Formation de la valeur ajoutée du secteur forêt-bois-papier-ameublement](#) », à partir des comptes nationaux de l'Insee.

Note de lecture : Après un recul marqué entre 2000 et 2010, la contribution de la filière au PIB, passant de 1,0 % du PIB à 0,6 % en 2010, s'est stabilisée.

Les écosystèmes forestiers fournissent des services matériels d'approvisionnement. Ils produisent du bois ainsi que des ressources alimentaires, et des substances naturelles et ressources génétiques d'intérêts pour les industries pharmaceutiques, chimiques et cosmétiques. En France, la production de « bois d'œuvre », destiné notamment à la construction rénovation et l'ameublement, concentre l'essentiel de la valeur créée par la filière. Les résidus de transformation

et les bois de moindre qualité sont valorisés comme « bois d'industrie » (panneaux, papier, carton), et « bois énergie » (pour la production de chaleur dans le secteur résidentiel, les réseaux de chaleur, l'industrie). La ressource forestière française, majoritairement feuillue (2/3 de la surface) est aujourd'hui moins utilisée pour certains usages matériels que les résineux, particulièrement recherchés dans la construction. Au total, la contribution du secteur forêt-bois-papier-ameublement au PIB est de 0,6 %² (16,5 Md€) en 2023 (cf. Graphique 1), en forte diminution entre 2000 et 2010 et quasiment stable depuis.

1.2 La forêt française fournit des services immatériels essentiels pour l'économie française

Les forêts contribuent à la régulation de nombreux processus environnementaux qui n'ont pas de valeur marchande. Elles contribuent à améliorer la qualité de l'air (effet brise-vent, filtrage des particules et polluants³), ainsi qu'à assurer la disponibilité et la qualité de la ressource en eau (capacités épuratoires, rôle dans le cycle de l'eau notamment grâce à l'infiltration et le stockage). Elles régulent également les

températures (effet rafraîchissant) et certains risques naturels (avalanches, glissements de terrain, chutes de blocs, réduction des pics et volumes des crues et inondations), limitent l'érosion des sols et protègent le littoral en stabilisant les dunes⁴. À titre d'exemple, la valeur socio-économique des services de régulation des crues apportés par les forêts est estimée à 1,2 Md€/an⁵. Elles offrent des habitats à une diversité d'espèces vivantes, notamment grâce au bois mort qui abrite près d'un quart de la biodiversité forestière. La préservation de cette biodiversité est une condition essentielle au maintien de l'ensemble des services forestiers, en favorisant leur résilience face aux perturbations.

(1) IGN (2025), « [Inventaire forestier 2025](#) ».

(2) Observatoire de la forêt française (2026), « [Formation de la valeur ajoutée du secteur forêt-bois-papier-ameublement](#) ». Champ : France métropolitaine (Corse incluse).

(3) Baratgin L. Eupherte A. et Taconet N. (2026), « [Pollution de l'air : au-delà des effets sanitaires des répercussions économiques importantes](#) », *Trésor-Éco*, n° 380.

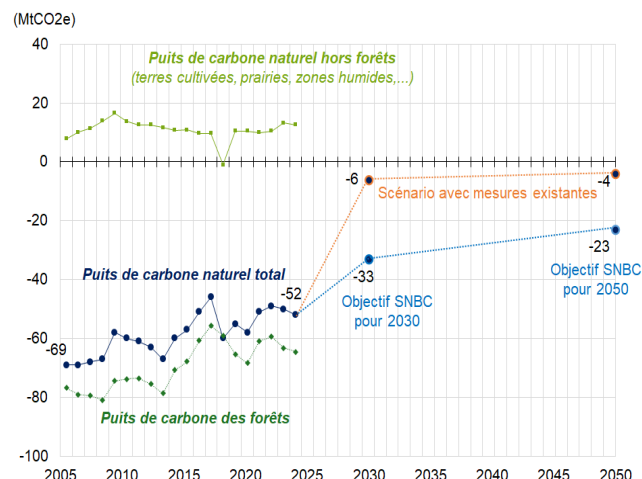
(4) Commissariat général au développement durable (2018), « [Les écosystèmes forestiers](#) », *Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques*.

(5) Conseil d'analyse économique (2025), « [Compléter les comptes nationaux pour que l'arbre ne cache plus la forêt](#) », *Les notes du CAE*, n° 86.

Les forêts, qui constituent un patrimoine biologique et culturel, permettent une amélioration du cadre de vie des Français et de leurs activités récréatives. Une partie de ces services immatériels fait l'objet d'une valorisation marchande, surtout via le tourisme. À titre d'exemple, la valeur des activités récréatives liées aux forêts françaises est estimée entre 3,5 et 45 Md€/an⁶ selon les méthodes.

Les écosystèmes forestiers participent à l'atténuation du changement climatique : ils représentent une part importante du puits de carbone naturel en France grâce à la séquestration annuelle nette de CO₂ dans les sols et la biomasse. La valeur de ces services est estimée à 2,7 Md€/an⁷. En lien avec la dégradation de la santé des forêts et la recrudescence des incendies (Section 2.1), ce puits se dégrade fortement depuis 2005 (cf. Graphique 2), une évolution que la troisième Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3) prévoit d'enrayer.

Graphique 2 : Évolution du puits de carbone naturel en France (2005-2024), et objectifs SNBC 3 pour 2030 et 2050



Source : DG Trésor, à partir de la SNBC 3, et des données de Citepa (2026) Rapport Secten.

Note de lecture : Le puits de carbone naturel est passé de -69 MtCO₂e en 2005 à -52 MtCO₂e en 2024. Une valeur négative signifie un stockage net de carbone ; une valeur positive, un déstockage de carbone.

2. La filière forêt bois est fragilisée sur l'ensemble des services fournis

2.1 La santé des écosystèmes forestiers français se dégrade, mettant en péril les services associés

Les forêts et leurs services écosystémiques sont fragilisés par le changement climatique. La mortalité annuelle moyenne a plus que doublé en dix ans⁸, et 8 % des arbres des forêts françaises présentaient des symptômes d'altération sur la période 2021-2024 (cf. Figure 1). Cette forte dégradation tient notamment à la hausse de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques, anthropiques et sanitaires (sécheresses, tempêtes, incendies, pathogènes). Plus de 137 900 hectares de forêts ont brûlé en France en

2022-2025, soit une hausse de 51 % par rapport à 2018-2021 et de 262 % par rapport à 2014-2017⁹. L'été 2026 est d'une ampleur inédite, avec 96 000 hectares brûlés à la mi-août¹⁰. La croissance de la population de grands ongulés (cerfs, chevreuils, sangliers) exerce également une pression sur les jeunes arbres, dont 15 % présentent des dégâts¹¹. La vulnérabilité des peuplements est accentuée par certaines pratiques sylvicoles (peuplements denses ou monoculture¹²) et parfois par l'absence de gestion forestière.

Cette dégradation réduit les services rendus par les forêts dont par exemple la production de bois¹³.

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.*

(8) IGN (2025), *op. cit.*

(9) Calcul DG Trésor, à partir de *EFFIS Annual Statistics for France*.

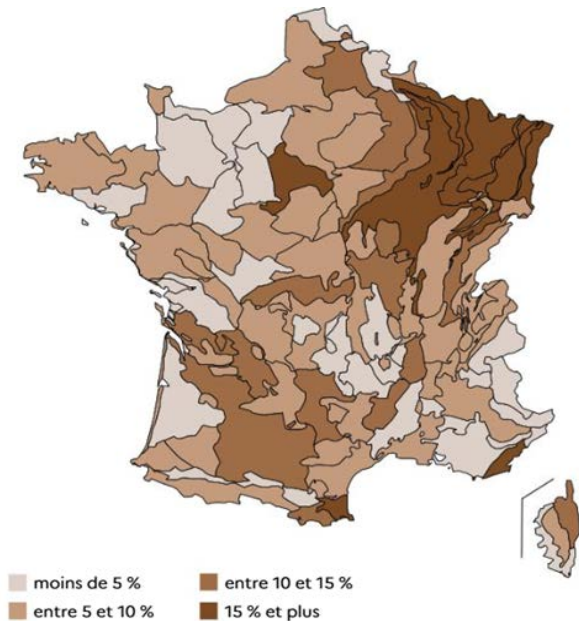
(10) *EFFIS Annual Statistics for France*.

(11) IGN (2025), *op. cit.*

(12) Les surfaces composées de moins de deux espèces représentent 10 % du total. IGN (2025), *op. cit.*

(13) IGN (2025), *op. cit.* La croissance des arbres est passée de 5,8 m³/ha/an sur 2005-2013 à 5,3 m³/ha/an sur la période 2015-2023.

Figure 1 : Taux d'arbres forestiers altérés en France en 2021-2024



Source : IGN (2025), « *Inventaire forestier 2025* », *Mémento*.

Note de lecture : Sur la période 2021-2024, le taux d'arbres forestiers altérés variait selon les territoires, de moins de 5 % dans les Landes, à plus de 15 % en Lorraine, en lien avec la crise sanitaire des scolytes. L'altération correspond à la présence de branches mortes et au manque d'aiguilles ou de ramifications.

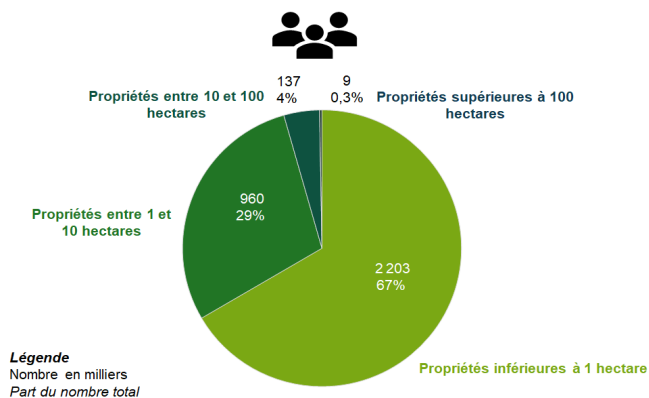
2.2 La généralisation de la gestion durable est compliquée par le morcellement de la forêt privée

Les forêts publiques représentent 25 % de la surface forestière française¹⁴. Elles se répartissent entre les forêts domaniales, appartenant à l'État (9 %) et les forêts des collectivités territoriales (16 %). Leur gestion est majoritairement assurée par l'Office national des forêts (ONF), chargé de concilier production de bois, préservation des écosystèmes et accueil du public.

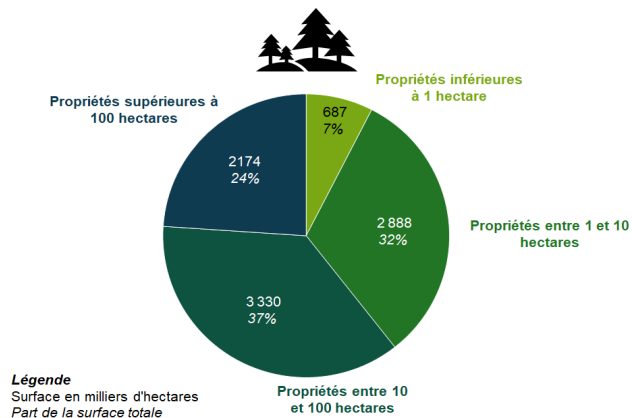
Les forêts privées – qui couvrent 75 % de la surface forestière française – se caractérisent par un fort morcellement : deux tiers des propriétaires privés de forêts possèdent des surfaces inférieures à 1 hectare (cf. Graphique 3)¹⁵. Au-delà des grandes forêts productives, de nombreuses unités forestières sont peu exploitées, voire sans gestion active. La récolte de bois des propriétés privées de plus de 100 ha est deux fois supérieure à celle des propriétés de moins de 100 ha¹⁶.

Graphique 3 : Structure de la propriété forestière privée en France en 2021

3.a En nombre de propriétaires forestiers



3.b En surface forestière



Source : Calculs DG Trésor, à partir de CNPF (2021), « *Chiffres clés de la forêt privée française* ».

Note de lecture : En 2021, 67 % des propriétaires de forêts privées en France possédaient des surfaces inférieures à 1 hectare, correspondant à 7 % de la surface totale des forêts privées.

La gestion durable de la forêt permet d'assurer une production régulière de bois tout en préservant la biodiversité grâce au maintien des habitats, des espèces et des équilibres écologiques, en cohérence

avec la Stratégie nationale biodiversité 2030¹⁷. Ceci contribue également à renforcer l'adaptation de la forêt au changement climatique par une gestion résiliente des peuplements¹⁸.

(14) IGN (2025), *op. cit.*

(15) CNPF (2021), « *Chiffres clés de la forêt privée française* ».

(16) IGF, CGAAER, IGEDD (2024), « *Mise en gestion durable de la forêt française privée* ».

(17) Gouvernement (2024), « *Stratégie nationale biodiversité* ».

(18) Conformément au troisième Plan national d'adaptation au changement climatique : Gouvernement (2025), « *PNACC 3* ».

Seules 27 % des surfaces privées sont couvertes par un document de gestion durable¹⁹, ce qui s'explique notamment par la rentabilité financière limitée de l'activité forestière à court terme. Les investissements s'inscrivent sur des horizons très longs et sont exposés à de fortes incertitudes, notamment sur les évolutions du prix du bois et les risques naturels²⁰. Le morcellement de la forêt privée limite la création d'unités forestières de taille suffisante pour une gestion rentable, avec des coûts fixes, proportionnellement élevés, pour mettre en place des documents de gestion durable ou réaliser les travaux nécessaires. Les conditions d'exploitation peuvent également être difficiles en raison des caractéristiques des terrains (pentes, manque de pistes d'accès).

2.3 À l'aval, la balance commerciale est déficitaire, en lien avec la faible compétitivité moyenne de l'outil de production national en comparaison internationale

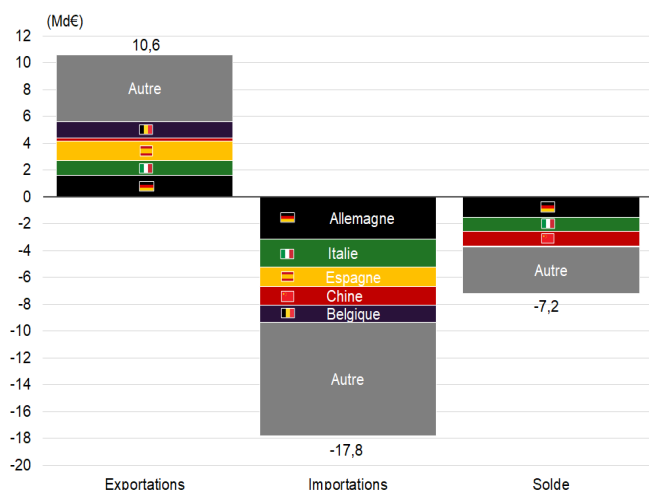
Le déficit commercial de la France de produits de la filière bois, qui était de 6,0 Md€ en 2016²¹ a atteint un pic de 9,5 Md€ en 2022²², dans le contexte de hausse des prix des produits en bois et de l'énergie. S'il a reflué

depuis 2023, il reste en 2025 à un niveau élevé de 7,2 Md€²³, soit 10,4 % du déficit commercial national²⁴, et se dégrade pour le bois utilisé à des fins énergétiques (voir section 3.2). La France n'est exportatrice nette que de bois brut (graphique 4B, excédent de 254 M€), notamment des résineux vers l'Italie et l'Allemagne, mais importe massivement des produits transformés (déficit de 7,4 Md€), notamment des meubles d'Italie, de Chine et d'Allemagne, et des pâtes et papiers des pays nordiques.

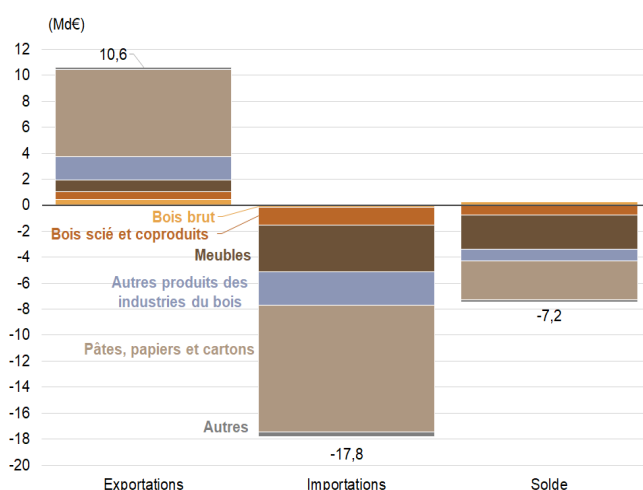
Les pays leaders européens ont optimisé leur chaîne de valeur en se spécialisant sur certains segments précis²⁵. L'Allemagne est par exemple spécialisée dans les sciages et panneaux. Elle est le premier exportateur européen grâce notamment à une intégration verticale (de la forêt à l'industrie). Bien qu'ayant une surface forestière inférieure de 35 % à celle de la France, elle transforme 2,5 fois plus de bois, grâce à une modernisation de ses scieries et une spécialisation exportatrice dans les sciages, panneaux et papiers, lui permettant de dégager un excédent commercial. La Finlande et la Suède sont leaders mondiaux de la pâte à papier et du carton, avec des usines automatisées et une logistique performante.

Graphique 4 : Balance commerciale de la France pour la filière bois en 2025

4.a Par principaux partenaires commerciaux



4.b Par produits



Source : Calculs DG Trésor, à partir d'Agreste (2026), « Commerce extérieur de bois et dérivés en 2025 ».

Note de lecture : Les importations de bois et dérivés se sont élevées à -17,8 Md€ en France en 2025, dont -3,1 Md€ depuis l'Allemagne.

(19) Le plan simple de gestion, obligatoire pour les forêts de plus de 20 hectares, permet de prévoir pendant au moins une dizaine d'années les travaux à mener (choix des essences, régénération, éclaircies, coupes), en respect des orientations des schémas régionaux de gestion sylvicole.

(20) Rakotoarison H. et Loisel P. (2017), "The Faustmann model under storm risk and price uncertainty: A case study of European beech in Northwestern France", *Forest Policy and Economics*.

(21) Agreste (2018), « Bois et dérivés. Le déficit de la filière bois se creuse en 2017 ».

(22) Agreste (2023), « Le déficit extérieur des bois se creuse en 2022 ».

(23) Agreste (2026), « Commerce extérieur de bois et dérivés en 2025 ».

(24) DGDDI (2026), « Résultats du commerce extérieur de la France pour le mois de décembre et pour l'année 2025 ».

(25) Commission européenne (2021), « Une nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts pour 2030 ».

3. Des politiques publiques complémentaires sont engagées pour concilier les objectifs de la filière forêt-bois et en préserver la valeur économique

3.1 Des instruments économiques sont mobilisés pour préserver les services écosystémiques et maintenir le puits de carbone forestier

Plusieurs instruments de politique publique visent à encourager la gestion durable. D'abord, les plans simples de gestion, obligatoires au-dessus de 20 ha, incluent une analyse environnementale. Ensuite, deux dispositifs fiscaux d'incitation à l'investissement forestier sont conditionnés à l'application de garanties de gestion durable. D'une part, les investissements des particuliers dans les forêts (acquisition, travaux, assurance) ouvrent droit à un crédit d'impôt sur le revenu (le dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt) – avec un coût pour les finances publiques estimé à 22 M€ en 2025. D'autre part, certains biens forestiers bénéficient d'exonérations partielles de droits de mutation à titre gratuit lors des successions et donations (50 M€ en 2025), et d'impôt sur la fortune immobilière (49 M€ en 2025.) Enfin, l'État finance l'action de l'ONF, gestionnaire des forêts publiques, et du Centre national de la propriété forestière, chargé d'accompagner les propriétaires des forêts privées pour dynamiser leur gestion durable.

L'adaptation des forêts au changement climatique et l'amélioration de la résilience du puits forestier bénéficient de financements publics. Entre 2021 et 2025, l'État a apporté 410 M€ de subventions budgétaires pour le renouvellement forestier, permettant de renouveler environ 90 000 ha. Concernant la défense des forêts contre les incendies²⁶, l'État finance à la fois des aménagements des massifs, des actions de prévention et de surveillance (23 M€ en 2025), un soutien aux collectivités (15 M€ engagés via le Fonds vert en 2025) et un soutien aux missions d'intérêt général menées par l'ONF (25 M€ en 2025). En outre, l'État finance des moyens de sécurité civile, permettant d'intervenir en cas d'incendies, et dont les crédits budgétaires sont en forte hausse ces dernières années. Les collectivités territoriales, qui assurent l'essentiel du financement des services départementaux d'incendie et de secours,

bénéficient également d'un soutien de l'État, notamment pour moderniser leur matériel.

En complément, les crédits carbone permettent de mobiliser des financements privés pour des projets soutenant le puits de carbone forestier²⁷. Géré par l'État, le Label bas-carbone a par exemple certifié, de 2019 à 2025, des projets de reboisement couvrant 11 700 ha en France, soit des absorptions potentielles de carbone de 2,5 millions de tonnes de CO₂ équivalent, en mobilisant environ 78 M€ de financements en grande partie d'acteurs privés. Au niveau européen, le règlement « Certification des absorptions de carbone et du stockage agricole de carbone dans les sols » (*Carbon Removals and Carbon Farming*, CRCF) adopté en 2024, établit progressivement des standards de qualité pour les crédits carbone, incluant la plantation d'arbres.

3.2 La Stratégie nationale bas-carbone prévoit une mobilisation accrue des ressources en bois pour la décarbonation, tout en préservant le puits de carbone

Le SNBC 3 prévoit une hausse de la récolte forestière²⁸, afin de renforcer le stockage du carbone dans les produits en bois (Section 3.3) et substituer le bois à des énergies et matériaux carbonés. Entre 2019 et 2030, la production nationale de biomasse solide à usage énergétique augmenterait de +5 %, et sa consommation de +11 %. Cette hausse serait conciliée avec la préservation du puits de carbone, grâce à la protection des forêts face à l'augmentation du risque incendie, au renouvellement et à l'adaptation de 10 % de la forêt française d'ici 2032, ainsi qu'au développement du boisement hors forêt.

L'offre nationale et européenne de bois demeure toutefois limitée par les contraintes d'usages des sols et la structure d'âge des forêts. La SNBC prévoit une hausse modérée de la production nationale, principalement à travers la valorisation du bois des forêts privées, afin de préserver les écosystèmes et

(26) Le Gouvernement a publié en juin 2025 la *Stratégie nationale de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies*, faisant suite à la loi du 10 juillet 2023 de prévention et lutte contre le risque incendie.

(27) Pasteau E., Krakovitch N. et Hebert A. (2025), « Le rôle des crédits carbone pour le financement des objectifs climatiques mondiaux », *Trésor-Éco*, n° 375

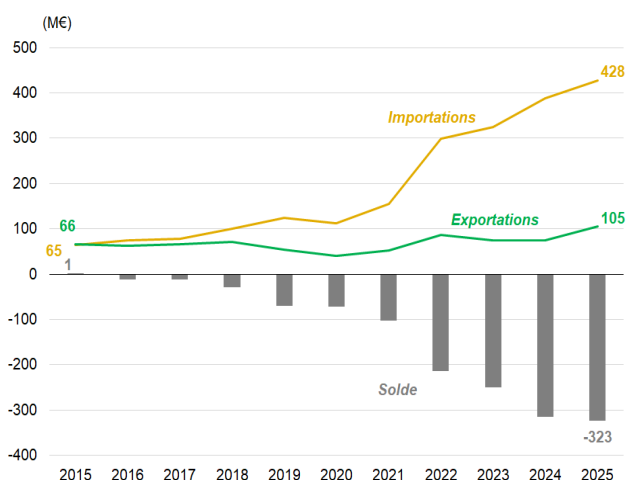
(28) La SNBC 3 prévoit une hausse de la récolte forestière de 52 à 60 Mm³/an entre 2024 et 2030.

assurer ainsi une production à long terme et un stockage du carbone dans les forêts. Les possibilités d'importations depuis l'UE sont limitées : la France représente déjà une part importante de l'offre européenne, et les autres États membres mobilisent aussi leur biomasse pour la décarbonation et le maintien de leur puits de carbone. Enfin un recours accru aux importations, déjà en hausse pour le bois-énergie, notamment de granulés de bois majoritairement importés de pays hors de l'UE (cf. Graphique 5), pourrait alimenter le risque de déforestation hors de l'UE²⁹, à rebours de l'objectif climatique recherché³⁰.

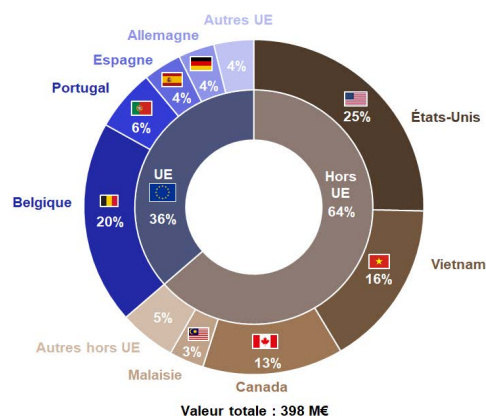
Pour ces raisons, et dans une perspective d'indépendance énergétique, la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) fixe un objectif d'équilibre national des ressources et usages de la biomasse. Elle définit une hiérarchisation des usages de la biomasse, dont le bois. Les usages non-énergétiques, comme les usages matière et le puits de carbone, sont prioritaires, suivis de certains usages énergétiques (chaleur industrielle haute température, consommation énergétique de la filière forêt-bois). D'autres usages énergétiques sont à modérer (production d'électricité à partir de bois, chauffage non performant dans les secteurs résidentiels et tertiaires)³¹.

Graphique 5 : Enjeux commerciaux du bois-énergie en France

5.a Importations et exportations de bois-énergie en France (2015-2025)



5.b Principaux pays d'origine des importations de granulés de bois en France en 2025



Source : Calculs DG Trésor, à partir de SDES (2026), *Bilan énergétique de la France en 2025, données provisoires* [6.A] et Eurostat, en ligne, "Eu Trade since 1988 by HS2-4-6 and CN8", *Wood pellets (440131)* [6.B].

Note de lecture : Les importations de bois-énergie en France sont passées de 65 M€ en 2015 à 428 M€ en 2025 [6.A]. En 2025, 25 % des granulés de bois importés en France provenaient des États-Unis [6.B].

3.3 La SNBC 3 prévoit également la promotion des usages matériaux du bois, notamment à longue durée de vie, en particulier dans la construction

Les usages du bois à longue durée de vie (construction, meubles, panneaux) contribuent davantage à l'atténuation du changement climatique en combinant leur substitution à des matériaux plus

émetteurs, et un stockage durable du carbone dans le bois³². Ils sont prioritaires dans la hiérarchie des usages de la biomasse, définie dans la PPE 3.

La réglementation environnementale RE2020³³, qui définit les exigences de performance énergétique et environnementale des bâtiments neufs, favorise le recours aux matériaux biosourcés, dont le bois. Les plafonds d'émissions de CO₂ sur l'ensemble du cycle

(29) Arto I. et al. (2022), "A new accounting framework for assessing forest footprint of nations", *Ecological Economics*.

(30) Le règlement européen contre la déforestation importée, adopté en 2023, vise à s'assurer de la durabilité de la biomasse importée.

(31) Gouvernement (2026), « *Programmation pluriannuelle de l'énergie (2026-2035)* ».

(32) Winchester N. et Reilly J. M. (2020), "The economic and emissions benefits of engineered wood products in a low-carbon future", *Energy Economics*.

(33) Décret n°2021-1004 du 29 juillet 2021.

de vie du bâtiment valorisent le stockage du carbone dans ces produits. Des actions de diffusion des connaissances, de sensibilisation et de formation des acteurs de la filière, contribuent aussi à lever les freins à son application, notamment sur la résistance du bois au risque incendie.

Le développement et l'amélioration de la compétitivité des industries de transformation du bois sont également un levier. Afin de les favoriser, en 2024 et

2025, l'appel à projets « Industrialisation performante des produits en bois » (IPPB), géré par l'Ademe, a mobilisé 125 M€ d'aides de l'État pour 88 projets.

Enfin, la Commission européenne a annoncé l'élaboration d'une méthode de certification du stockage de carbone dans les bâtiments, dans le cadre du règlement CRCF (Section 3.1), afin de mobiliser davantage de financements privés via des crédits carbone.

Éditeur :

Ministère de l'Économie,
des Finances et de la
Souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Direction générale du Trésor
139, rue de Bercy
75575 Paris CEDEX 12

Directeur de la Publication :

Dorothee Rouzet
tresor-eco@dgtresor.gouv.fr

Mise en page :

Maryse Dos Santos
ISSN 1777-8050
eISSN 2417-9620

Derniers numéros parus

Septembre 2026

N° 398 Le numérique, principal facteur du décrochage de la productivité française par rapport aux États-Unis

Eloïse Villani, Jean-Baptiste Auger, Alisée Koch, Antoine Koiran Portier

Août 2026

N° 397 Retour sur les prévisions de finances publiques du Gouvernement pour l'année 2025

Jean-Galaad Barrière, Mathieu Garrouy, Jad Hammani, Eva Youinou

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/tags/Tresor-Eco>



Direction générale du Trésor



@DGTresor

Pour s'abonner à Trésor-Éco : bit.ly/Trésor-Eco

Pour toute demande presse, merci de vous adresser à presse@dgtresor.gouv.fr (01 44 87 73 24)

Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique.